

Recherches sociographiques



Vie urbaine et criminalité

Denis Szabo

Volume 9, Number 1-2, 1968

L'urbanisation de la société canadienne-française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055393ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055393ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Szabo, D. (1968). Vie urbaine et criminalité. *Recherches sociographiques*, 9(1-2), 67-81. <https://doi.org/10.7202/055393ar>

Article abstract

Les transformations quantitatives et qualitatives de la société, depuis la révolution industrielle, ainsi que les changements technologiques subséquents ont affecté profondément la santé mentale et sociale des populations. La délinquance et la criminalité constituent un aspect de ces conflits, de ces tensions et de ces déséquilibres profonds apportés par le nouveau genre de vie et désignés par le terme «milieu technique». Le changement rapide dans les relations humaines, provoquant la rupture de liens considérés comme naturels dans les sociétés rurales caractérisées par des siècles de stabilité relative, est devenu le barème d'un progrès. Ses bénéfices se comptabilisent par degrés de bien-être et son prix, par degrés de pathologie mentale et sociale.

Il n'y a donc rien d'étonnant que les premiers sociologues aient accordé une attention particulière à l'étude des relations entre urbanisation et criminalité, leurs œuvres se situant au tournant du siècle. Durkheim et Tarde, pour ne citer que les Français, ont consacré des études importantes à ce phénomène; le concept d'«anomie», élaboré à propos des suicides dans les sociétés industrielles, est devenu une notion-clef dans la criminologie sociologique de la deuxième moitié du XXe siècle, grâce en particulier à des mises au point de Mer ton [15], de Cloward et d'Ohlin [7]. La sociologie a toujours privilégié l'étude des conflits, elle se soucie uniquement de ce qui va mal. Crimes et villes allient conjointement sur une toile de fond: industrialisation; changement technologique rapide; déplacement de populations par migrations massives interrégionales, internationales et intercontinentales; symptômes de la crise accompagnant la gestation d'un monde nouveau.

Quelle est la situation au Québec, société où coexistent à bien des égards des caractéristiques typiques de la société pré-industrielle, aux côtés de formes nouvelles qui s'apparentent à la société «technétronique» de demain, comme l'appelle Brzezinski [3]? Les données sont éparpillées, les analyses inexistantes, le chantier en friches. Néanmoins, nous esquisserons avec des moyens de fortune quelques données du problème en indiquant ce qui rapproche et ce qui distingue le modèle québécois de celui d'autres sociétés occidentales. Nous envisagerons le problème sous deux angles complémentaires: les relations entre l'urbanisation et la criminalité en termes statistiques à partir de bases régionales; quelques caractéristiques quantitatives et qualitatives de la criminalité à l'intérieur de l'espace urbain.

VIE URBAINE ET CRIMINALITÉ

Les transformations quantitatives et qualitatives de la société, depuis la révolution industrielle, ainsi que les changements technologiques subséquents ont affecté profondément la santé mentale et sociale des populations. La délinquance et la criminalité constituent un aspect de ces conflits, de ces tensions et de ces déséquilibres profonds apportés par le nouveau genre de vie et désignés par le terme « milieu technique » [23].* Le changement rapide dans les relations humaines, provoquant la rupture de liens considérés comme naturels dans les sociétés rurales caractérisées par des siècles de stabilité relative, est devenu le barème d'un progrès. Ses bénéfices se comptabilisent par degrés de bien-être et son prix, par degrés de pathologie mentale et sociale.

Il n'y a donc rien d'étonnant que les premiers sociologues aient accordé une attention particulière à l'étude des relations entre urbanisation et criminalité, leurs œuvres se situant au tournant du siècle. Durkheim et Tarde, pour ne citer que les Français, ont consacré des études importantes à ce phénomène; le concept d'« anomie », élaboré à propos des suicides dans les sociétés industrielles, est devenu une notion-clé dans la criminologie sociologique de la deuxième moitié du xx^e siècle, grâce en particulier à des mises au point de Merton [15], de Cloward et d'Ohlin [7]. La sociologie a toujours privilégié l'étude des conflits, elle se soucie uniquement de ce qui va mal. Crimes et villes allient conjointement sur une toile de fond: industrialisation; changement technologique rapide; déplacement de populations par migrations massives interrégionales, internationales et intercontinentales; symptômes de la crise accompagnant la gestation d'un monde nouveau.

Quelle est la situation au Québec, société où coexistent à bien des égards des caractéristiques typiques de la société pré-industrielle, aux côtés de formes nouvelles qui s'apparentent à la société « technétronique » de demain, comme l'appelle Brzezinski [3]? Les données sont éparées, les analyses inexistantes, le chantier en friches. Néanmoins, nous esquisserons avec des moyens de fortune quelques données du problème en indiquant ce qui

* Voir la bibliographie à la fin de cette étude.

rapproche et ce qui distingue le modèle québécois de celui d'autres sociétés occidentales. Nous envisagerons le problème sous deux angles complémentaires: les relations entre l'urbanisation et la criminalité en termes statistiques à partir de bases régionales; quelques caractéristiques quantitatives et qualitatives de la criminalité à l'intérieur de l'espace urbain.

URBANISATION ET CRIMINALITÉ

Si l'on compare les séries statistiques établies par districts ou cantons judiciaires, on trouve traditionnellement une corrélation positive entre urbanisation et criminalité: la criminalité urbaine est quantitativement supérieure à la criminalité rurale et qualitativement différente. Systématisant nos connaissances sur le sujet, Clinard [6] et Wilks [27] concluent:

1. Plus une région est urbanisée, plus grand est le taux des délits contre la propriété, tous les autres facteurs étant égaux par ailleurs;
2. Le criminel en milieu rural est un individualiste, il opère seul et son association avec d'autres a un caractère fortuit et occasionnel;
3. Étant donné l'hétérogénéité de la culture citadine, des sous-cultures délinquantes s'y forment et assurent la permanence de conduites criminelles;
4. Plus une région est urbanisée et plus grande est la densité de la population, plus nombreuses et diversifiées seront les sous-cultures déviantes; celles-ci n'ont qu'une vie éphémère en milieu rural;
5. Certains types de criminels ne se retrouvent qu'en milieu hautement urbanisé: la pègre, les techniciens et les professionnels du crime exigent une organisation socio-culturelle qui ne se rencontre pas dans les régions faiblement peuplées ne garantissant point un anonymat requis pour les opérations du monde interlope.

On aura remarqué que nous parlons de régions urbanisées et non pas de villes, par opposition aux villages. En effet, les travaux des dix dernières années nous indiquent que l'opposition entre ces unités géographiques précises a perdu une grande part de son intérêt, en même temps que sa spécificité socio-culturelle [10, 12, 14, 21, 22]. En effet, au cours du dernier quart de siècle, les villes ont déversé une partie importante de leur population dans les banlieues, et les campagnes ont adopté, dans une large mesure, le genre de vie urbain. Cette «rurbanisation», pour utiliser un terme aussi barbare en français qu'en anglais, nous invite à établir des indices permettant de mesurer le degré d'urbanisation d'unités plus larges que les municipalités.

Des études menées sur une telle base régionale font ressortir des différences entre le type de criminalité caractérisant une unité particulière par rapport à d'autres régions [11, 18]. Le facteur explicatif n'est cependant plus la ville mais l'«urbanisation», par quoi l'on désigne un ensemble de traits

socio-culturels: des variations d'étendue et d'intensité des relations sociales, la complexité d'organisation, la différenciation culturelle, etc. Seule la différence dans l'échelle à laquelle se posent les problèmes constituera le facteur stratégique principal de l'explication. Les formes nouvelles de la délinquance due à l'opulence matérielle, succédant à la misère avec sa délinquance traditionnelle, indiquent clairement l'objet de nos préoccupations. Notons que les pays en voie de développement connaissent aujourd'hui les mêmes problèmes que les pays occidentaux depuis 1850-1860 [9].

Comment le problème se pose-t-il au Québec? Nous ne pouvons qu'en esquisser des éléments. Étant donné, en effet, l'absence d'étude précise sur l'urbanisation de la province et sur la répartition de la criminalité, les données fondamentales nous font défaut. Comment se présente, dans une perspective historique, l'évolution de l'urbanisation, de la criminalité, de la délinquance et des suicides au Québec depuis 1911? Le graphique 1 nous éclaire à ce sujet.

Il faut noter que le pourcentage de la population urbaine, suivant les critères du Bureau fédéral de la statistique, croît constamment. Il passe de 48 pour cent en 1911 à 74 pour cent en 1961, avec une stagnation à 63 pour cent entre 1931 et 1941, explicable par les séquelles de la crise économique. Cette tendance ascendante se retrouve pour les suicides mais, en ce cas, la courbe se dresse davantage. En effet, les suicides doublent durant cette période, passant de 123 à 262. La criminalité adulte suit la même courbe: de 2.6 par mille en 1911, elle passe à 3.57 par mille en 1961. Entre 1931 et 1941, la hausse s'avère spectaculaire: elle porte l'indice de 5.01 par mille à 7.11 par mille. La dépression avec son cortège de chômage et de misère en est, sans aucun doute, l'explication principale, comme la guerre qui vide le trop-plein de la société est responsable de la baisse subséquente. On peut suggérer que l'application de la loi a pu s'améliorer quelque peu durant cette période et qu'une efficacité accrue a pu se traduire par un nombre plus élevé d'accusations.

La courbe de la délinquance juvénile suit le modèle général déjà décrit. On note cependant un taux d'accroissement relativement plus élevé entre 1951 et 1961, les taux passant de 1.6 par mille à 2.6 par mille.

On peut conclure qu'il existe au Québec une covariation entre l'urbanisation, la délinquance, la criminalité et les suicides. Le Québec ne ferait pas exception à la règle générale.

Comme, en 1961, plus de 75 pour cent de la population québécoise était d'origine urbaine, proportion sans doute plus élevée encore aujourd'hui, il faudrait rechercher ici, comme ailleurs, les différences régionales telles qu'on les a expliquées plus haut. L'examen des données du tableau 1 confirme la pertinence de ces propos.

La résidence des jeunes traduits devant les cours de Bien-être social, entre 1951 et 1966, nous renseigne quant à l'origine rurale ou urbaine des

GRAPHIQUE 1

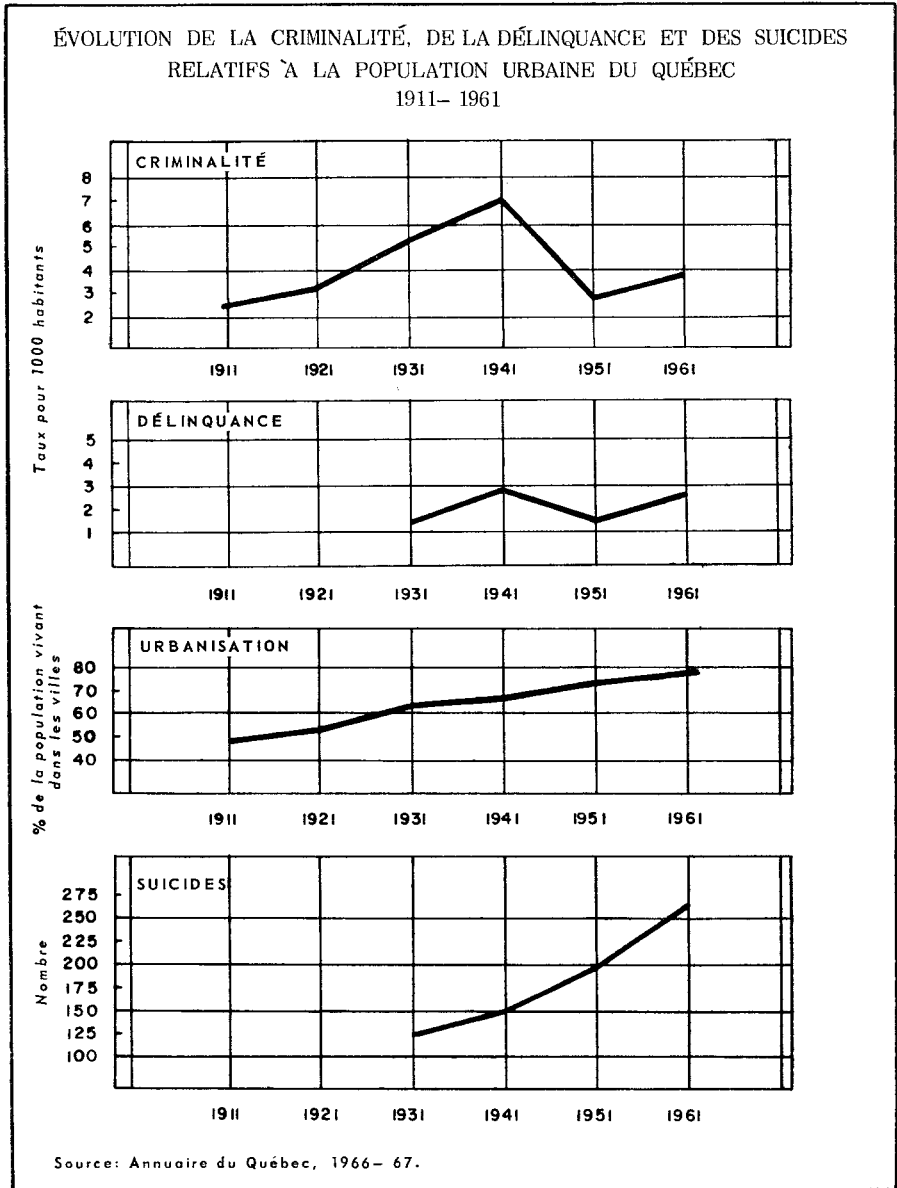


TABLEAU 1

*Résidence des délinquants de 7 à 15 ans.
Comparutions pour 1951, 1956, 1961 et 1966.*

ANNÉE	COMPARUTIONS DES RÉSIDANTS URBAINS		COMPARUTIONS DES RÉSIDANTS RURAUX	
	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage
1951.....	1,183	85.70	205	14.77
1956.....	1,384	84.70	250	15.30
1961.....	2,541	81.94	560	18.06
1966.....	3,222	76.89	968	32.11

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique, *Jeunes délinquants*.

jeunes inadaptés. Or, ce tableau accuse une nette diminution des délinquants urbains: de 85.7 pour cent en 1951, ils tombent à 76.89 pour cent en 1966. On peut conclure que la différence entre milieux urbain et rural s'amenuise au fur et à mesure que progresse l'urbanisation de la province. Ce processus semble s'accélérer car l'augmentation proportionnelle de la délinquance rurale est supérieure, durant les années 1961-1966, à ce qu'elle était durant la période antérieure.

Il est important de noter à l'appui de nos propos que le taux de progression de la délinquance varie à l'inverse de l'urbanisation: la délinquance en milieu urbain semble diminuer comparativement à la délinquance en milieu rural, alors que la population urbaine a augmenté considérablement par rapport à la population rurale durant le même laps de temps. L'égalisation des genres de vie amène au Québec, comme ailleurs, l'égalisation des conduites anti-sociales ou déviantes.

Ces considérations sommaires mériteraient d'être approfondies à partir d'une analyse systématique des différences régionales, tant dans la composition de la population et dans ses caractéristiques socio-culturelles que dans les genres et les types de ses activités criminelles. Des relations statistiquement significatives, établies entre variables socio-culturelles et criminologiques, nous dessineraient des profils socio-moraux fort intéressants pour notre milieu.

Le nouveau système de statistique pénitentiaire, mis au point par les services du ministère de la Justice québécois, permet d'apporter quelques éclaircissements à ce problème. Durant le mois de décembre 1967, 436 personnes furent incarcérées dans les prisons provinciales: de ce nombre, 313, soit 71.9 pour cent, provenaient d'un milieu urbain (agglomérations de 15,000 habitants et plus) et 123, soit 28.21 pour cent, d'un milieu rural.

TABLEAU 2

*Répartition des incarcérations urbaines et du degré d'urbanisation
selon les régions administratives du Québec.*

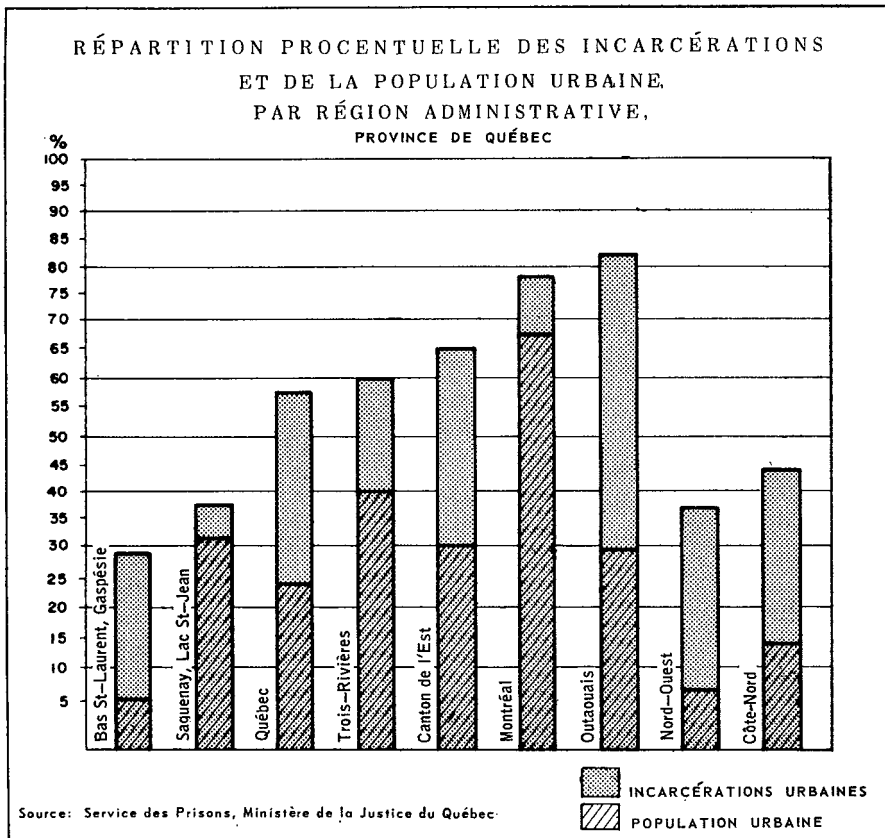
RÉGIONS	INCARCÉRATIONS URBAINES		DEGRÉ D'URBANISATION	
	Chiffres absolus	Rang	Indice	Rang
1	5	7	22	9
2	4	9	38	5
3	33	2	27	7
4	8	5	43	4
5	10	4	44	3
6	227	1	71	1
7	15	3	60	2
8	5	7	24	8
9	5	7	31	6

SOURCES: Ministère de la Justice du Québec, Service des prisons; Bureau fédéral de la statistique, *Recensement partiel, 1966*.

Le tableau et le graphique 2 indiquent, par régions administratives, les pourcentages de détenus d'origine urbaine et la population urbaine. La courbe d'urbanisation comme celle de la criminalité se suivent, mais on constate que le taux d'urbanisation des régions est toujours supérieur par rapport au taux de criminalité. Les chiffres se rapprochent sensiblement dans le cas de Montréal, soit 79 pour cent et 73 pour cent, et du Saguenay – Lac-Saint-Jean, soit 40 pour cent et 36 pour cent. Pour la Côte-Nord, le Nord-Ouest et le Bas-Saint-Laurent, l'écart est d'environ 25 points. Il monte à 35 points et plus pour Québec, les Cantons de l'Est et l'Outaouais. On peut donc formuler une loi générale en disant que plus l'écart est grand entre population urbaine et rurale, plus important est l'écart entre incarcérations urbaines et rurales — à la seule exception de la Côte-Nord où la population rurale demeure très forte, 80 pour cent, alors que la différence entre les incarcérations urbaines et rurales est faible: 55 pour cent rurales et 45 pour cent urbaines. Des variations considérables se dégagent de ce tableau. Elles indiquent la fonction diversifiée de l'urbanisation suivant les contextes socio-culturels régionaux.

De façon à nous assurer qu'il y a bien association, dans la direction découverte, entre l'urbanisation et la criminalité, un test de Wilcoxon [19]

GRAPHIQUE 2



a été calculé entre les variables « degré d'urbanisation »¹ et « incarcérations urbaines ». Le tableau 2 rapporte ces données et le test de Wilcoxon est statistiquement significatif pour $P < .05$, car $T = 6$. La criminalité varie donc en fonction du degré d'urbanisation.

Ainsi, de plus en plus, l'idée d'urbanisation comme facteur de maladie sociale devrait appartenir au passé, même au Québec. Elle correspond à un moment réel mais révolu de l'histoire, moment lié à l'essor de l'urbanisa-

¹ L'indice du degré d'urbanisation d'une région est calculé grâce à la formule suivante:

$$\frac{\sum (\text{poids} \times \% \text{ population})}{6}$$

Six types d'agglomérations urbaines ont été délimités: moins de 5,000 habitants; entre 5,000 et 10,000; entre 10,000 et 15,000; entre 15,000 et 50,000; entre 50,000 et 100,000; plus de 100,000 habitants. À chacune correspond un poids, de 1 à 6, selon l'importance de l'agglomération. Le résultat est divisé par 6 pour assurer un indice variant entre 1 et 100.

tion, mais elle n'est pas une caractéristique permanente du genre de vie urbain. Les quelques données présentées permettent, malgré leur caractère superficiel, de postuler que les différences entre la criminalité urbaine et la criminalité rurale ne sont plus aussi extrêmes que par le passé. Au Québec, à notre avis, l'orientation des recherches dans le domaine des relations entre l'urbanisation et la criminalité devrait être celle des études de la criminalité en fonction de régions plus ou moins urbanisées, c'est-à-dire les régions administratives et socio-économiques de notre société qui se différencient du point de vue du développement technologique et socio-culturel.

ZONES ÉCOLOGIQUES URBAINES ET CRIMINALITÉ

Les études écologiques ont connu leur apogée au cours des années 30 et 40 aux États-Unis, particulièrement à Chicago. Cette riche tradition de la sociologie empirique a recueilli un nombre considérable de faits sur la distribution de la criminalité dans l'espace urbain. De Shaw & McKay [20] à Lander [13], on peut résumer les découvertes par les points suivants:

- Les taux de délinquance varient à l'intérieur des villes suivant des aires socio-culturelles naturelles;
- Les taux de délinquance sont plus élevés dans le centre urbain et diminuent au fur et à mesure que l'on s'approche de la périphérie;
- Les zones de haute délinquance ont tendance à se maintenir en dépit des changements de population, donc: c'est le lieu qui fait le larron;
- La délinquance des mineurs est aussi élevée que la criminalité des hommes adultes et des femmes dans les zones écologiques;
- Ces zones de haute délinquance sont économiquement en déclin, les taudis s'étendent et leur population diminue;
- Les délinquants demeurant dans ces territoires ont plus de chances de devenir récidivistes que ceux qui ont changé de quartier;
- La proportion des populations de couleur est élevée ainsi que celle des locataires et des indigents.

Les études plus récentes confirment les tendances générales dégagées plus haut: la composition socio-économique et les caractéristiques socio-culturelles des zones de recensement en comparaison avec le taux de criminalité indiquent que la « culture de la pauvreté » secrète une conduite délinquante suivant les standards de la société globale. Ce ne sont pas les classes laborieuses qui sont dangereuses, si l'on veut paraphraser Louis Chevalier parlant de la société française du XIX^e siècle, mais les classes réduites à l'oisiveté par les forces du progrès technologique. En effet, les larges couches de la population qui se mettent elles-mêmes à part dans certaines parties de la ville, sous-alimentées, sous-éduquées, mises en contact cependant par la radio, la télévision, les autos et les transports en commun avec la partie en

constant développement de la population urbaine, constituent une véritable dynamite sociale. Si l'évolution des États-Unis préfigure la nôtre, on peut se poser quelques questions en pensant aux événements de l'été 1967 dans les grandes villes américaines.

Les études empiriques, peu nombreuses, consacrées à la distribution de la délinquance à l'intérieur de Montréal confirment le modèle écologique américain. Des thèses de l'École de service social de l'Université de Montréal [2] démontrent que les hauts taux de délinquance se trouvent dans le centre-ville et dans les zones caractérisées par la culture de la pauvreté. La population de ces quartiers de taudis est, par ailleurs, en nette diminution. Une publication du Conseil des œuvres de Montréal [8] abonde dans le même sens: les neuf zones prioritaires de Montréal du point de vue de la pauvreté sont les zones de haute délinquance. Les variations des taux de délinquance sont considérables: durant les six premiers mois de 1966, on note 5.6 infractions pour mille jeunes gens dans une zone favorisée, contre 41.8 pour mille dans une aire de pauvreté.

Une étude en cours au Département de criminologie de l'Université de Montréal, consacrée à la distribution de la délinquance par district policier dans Montréal, a permis d'établir le tableau 3 qui tient compte du volume de la délinquance, de la gravité ainsi que du statut socio-économique de la population du district. Le volume¹ de la délinquance varie entre 12.50 par mille et 112.51 par mille. La variation n'oscille guère autour de la moyenne: on trouve peu de districts avec un degré élevé ou un taux minime de délinquance. Quant à la gravité² de la délinquance, elle varie entre 7.8 par mille et 93.26 par mille. Un seul district accuse un taux supérieur à 75 par mille et huit autres, un taux inférieur à 25 par mille. On trouve donc un nombre élevé de districts possédant une délinquance à faible taux de gravité.

Les indices de statut social³ varient entre 28 et 82. Quatre districts seulement présentent un indice de plus de 60; quatre autres, un indice entre 40 et 60; tous les autres districts ont un indice inférieur à 40. Une très forte proportion de districts englobent donc une population caractérisée par un bas indice de statut social.

Les coefficients de corrélation du rang de Spearman [19] sont les suivants: entre le volume de la délinquance et le statut social, il est statistiquement significatif pour $P < .01$ (valeur de $T = 4.44$); entre la gravité de la

¹ Volume de la délinquance: le nombre total d'infractions par rapport à la population considérée.

² Gravité de la délinquance: l'indice de criminalité mis au point par Akman et Normandeau [1] adapté à nos données; ainsi il est possible d'évaluer le tort infligé à la société par la délinquance.

³ Indice de statut social: l'indice de statut social est d'autant plus élevé que la proportion des manœuvres est faible et que la proportion des gens qui ont moins de neuf ans de scolarité est minime. Quelques acrobaties ont dû être réalisées pour que coïncident les limites des secteurs de recensement et des districts de police.

TABLEAU 3

*Répartition de la délinquance par district policier de résidence.
Volume et gravité pour 1,000 jeunes et indice de statut social, Montréal, 1966.*

DISTRICTS	DÉLINQUANCE		
	Volume taux par ‰	Gravité taux par ‰	Indice de statut social
1	112.51	93.26	33
2	49.43	37.96	30
3	30.38	22.98	46
4	94.91	74.88	36
5	31.27	16.96	30
6	58.94	46.07	32
7	26.03	19.65	41
9	59.71	57.91	30
10	33.72	16.61	79
11	54.45	33.46	28
12	12.70	7.48	36
13	58.33	55.54	31
14	31.16	24.16	82
15	19.92	16.84	77
16	52.76	42.80	46
17	58.79	42.08	32
18	31.62	25.53	39
19	42.42	35.09	45
20	15.76	13.24	64
Moyenne	46.04	35.92	43

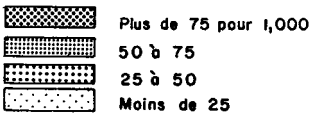
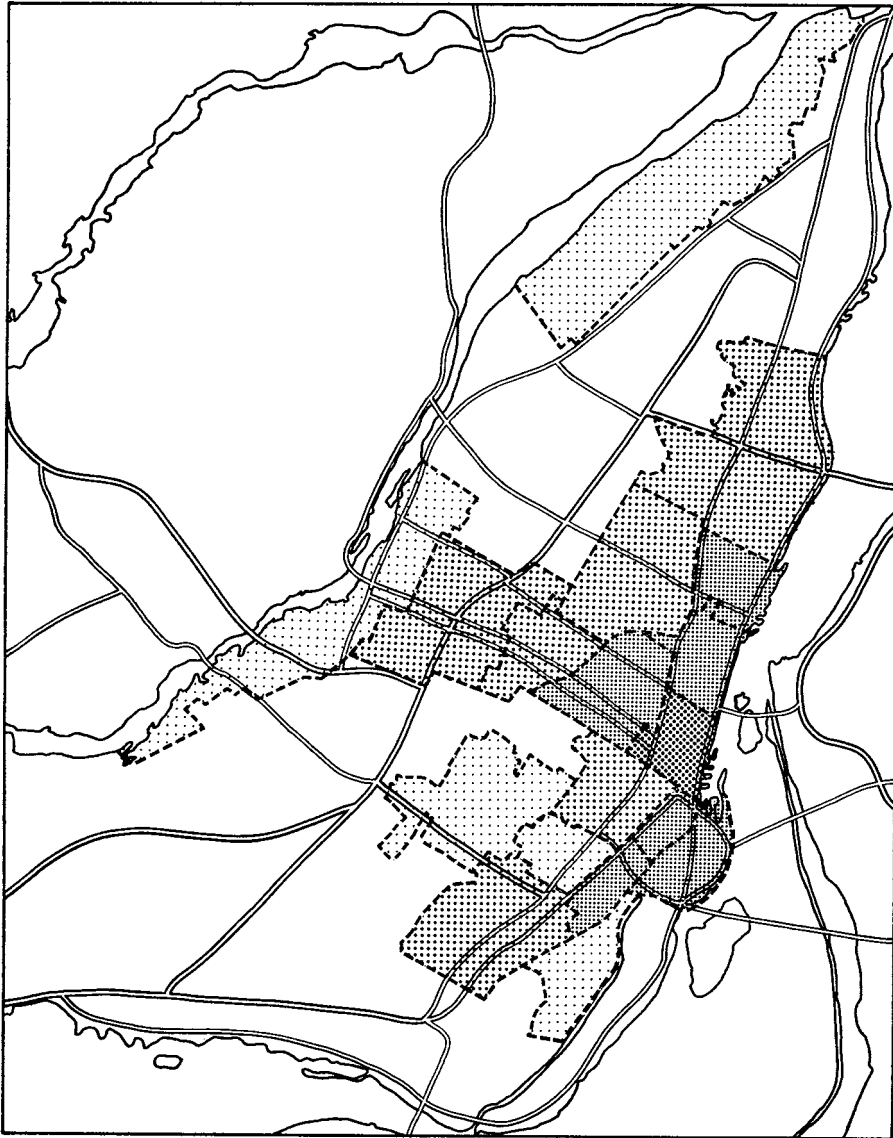
SOURCES: Service de la police de la Ville de Montréal; Bureau fédéral de la statistique, *Recensement, 1961.*

délinquance et le statut social, il est significatif pour $P < .01$ (valeur de $T = 4.04$). Ces résultats confirment les conclusions des travaux américains: plus le statut social est bas, plus sont élevés à la fois le volume et la gravité de la délinquance.

En projetant ces statistiques sur une carte de Montréal (carte 1), on constate que la délinquance prend la forme d'un T renversé, avec le maximum de délinquance à l'intersection des deux branches du T, diminuant au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. Si l'on compare ces données avec les thèses de l'École de service social déjà mentionnées, on constate que les deux

CARTE 1

RÉPARTITION DE LA DÉLINQUANCE , MONTRÉAL 1966



Sources: Services d'urbanisme de la Ville de Montréal.

phénomènes se recouvrent, avec cette différence que la délinquance s'est étendue sur les branches du T.

Une monographie sur les délits de violence à Montréal [25] montre qu'une forte proportion de ces crimes (33 pour cent) se perpètrent dans un territoire relativement restreint, le centre-ville, représentant 3 pour cent de la superficie de la ville et habité par une faible fraction de la population, soit 11 pour cent. Les victimes des délits de violence sont domiciliées dans les mêmes districts, prouvant ainsi la concentration importante de tous ces facteurs criminogènes.

En conclusion, on peut dire que Montréal, seule grande ville du Québec, présente le même modèle de distribution écologique de la délinquance que les autres grandes villes de notre continent. La délinquance semble produite par la pauvreté comme par l'abondance des contrastes entre richesse et misère et les tentations nombreuses d'une grande ville. D'autre part, une pression considérable est exercée par la publicité qui, à l'aide du petit écran, excite l'imagination et se traduit bien souvent par une véritable incitation au vol. Celui-ci, de l'étalage, s'achemine vers les vols à main armée.

LA SOCIÉTÉ URBAINE ET LA DÉLINQUANCE CACHÉE

Nous terminerons cette étude par des considérations sur la criminalité qui n'est pas enregistrée par les statistiques criminelles. Cette proportion de chiffre noir de la délinquance est plus élevée dans les villes qu'à la campagne. Ici, tout se sait et tout se rapporte; là, même les phénomènes les plus violents repoussent les témoins et disparaissent dans la masse des affaires sans suite, réglées par un non-lieu, si jamais même elles sont rapportées à la police. On peut supposer que moins d'un dixième des affaires est effectivement éclairci, jugé et les auteurs reconnus coupables devant les tribunaux. Pensons au cas des personnes assaillies dans le métro de New York aux heures d'affluence sans que le public intervienne. Ou à l'histoire de cette infirmière qui rentrait chez elle à 11 heures du soir et se fit attaquer sur la pelouse devant son immeuble de 15 étages, un soir d'été où toutes les fenêtres étaient ouvertes. Devant ses appels au secours, non seulement personne ne se dérangea, mais un seul parmi des centaines de témoins prit la peine d'appeler la police.

Nous pouvons affirmer sans hésiter que la criminalité liée au genre de vie urbain est bien plus considérable que ne le laissent croire les statistiques officielles. Malheureusement, aucune étude n'est encore disponible sur le Québec et nous ne pouvons que faire des extrapolations à partir de travaux américains. Les sous-cultures de déviance, qu'il s'agisse d'homosexuels ou de *hippies*, de drogués ou de prostituées, se dissimulent à Montréal et leur étendue n'est relevée qu'occasionnellement, lors d'un raid provoqué par la rupture d'une trêve avec la police. En effet, comme le notait le président

Johnson, la criminalité et ses victimes sont concentrées dans certains milieux et la police tente de les contenir plutôt que de les attaquer. Pour autant qu'il se tuent entre eux la société tend à se désintéresser du problème.

Il faut signaler un autre aspect de la délinquance cachée, celle des classes aisées. Nous pouvons encore affirmer que le haut taux de délinquance attribué au pauvre ne constitue qu'une image très partielle de la réalité. Non seulement l'activité économique et commerciale très intense des villes implique, normalement, une quantité considérable de fraudes, d'infractions fiscales, etc., mais cette activité étant en pleine croissance, on peut supposer que les causes d'infraction possibles augmentent également.

Les aléas politiques dans l'administration de la justice mettent à nu des réseaux criminels tels que les incendies ou les corruptions, comme on le voit dans certaines municipalités. Connaissant les difficultés inhérentes à l'établissement d'une administration de la justice intégrée et efficace, on peut penser qu'une fraction infime des abus réels arrivent à la connaissance du public.

Nous avons analysé ailleurs les formes d'inadaptation psycho-culturelle qui provoquent des conduites déviantes en milieux adolescents, tant dans les milieux aisés que dans les milieux pauvres [24]. Notons ici que l'étiologie de cette délinquance caractérisée par le vandalisme ou le phénomène *hippie* est essentiellement différente de la délinquance décrite plus haut, liée à la culture de la pauvreté. Son terrain d'élection est la ville, la grande ville qui s'étend dans les vastes banlieues et dévore les campagnes. Ce type de déviance et de délinquance sera peut-être le phénomène le plus important à étudier dans la civilisation urbaine de l'avenir.

On voit bien que la délinquance cachée, tant des adultes que des jeunes, ne peut être envisagée sans aborder l'étude de l'appareil chargé de l'administration de la justice. En effet, l'action de la police est capitale quant au taux d'arrestation des bandits et quant à l'intérêt porté à l'usage des drogues dans les milieux huppés. L'efficacité des tribunaux modèlera d'une façon décisive le profil criminologique d'une communauté par la manière dont les juges appliquent la loi. L'usage du cautionnement et des peines privatives de liberté, la collaboration avec les services de probation, le recours aux rapports pré-sentenciels, feront du palais de Justice la source principale de la criminalité apparente. De son efficacité, dépendra largement le rôle des prisons, des pénitenciers recueillant uniquement les sujets qu'on veut bien leur envoyer. Or, rien ne prouve que la sélection des criminels derrière les barreaux constitue un échantillon représentatif de la criminalité réellement répandue dans la société.

En conclusion, on peut suggérer que l'étude de la criminalité de la société urbaine ne doit pas se limiter aux délits effectivement enregistrés, depuis peu de temps d'ailleurs, par les services officiels. On doit se préoccuper de toutes ses dimensions et, parmi elles, la criminalité dans les affaires, les

sous-cultures de déviance comme les drogués ou les homosexuels. Tous doivent figurer aux côtés des formes contemporaines d'aliénation représentées par le mouvement *hippie*. Comme la criminalité est filtrée, « fabriquée » en quelque sorte par l'appareil administratif de la justice, il y a lieu d'étudier dans notre milieu les tribunaux, la police, les pénitenciers et les prisons, pour mieux comprendre leur rôle. La criminalité et la réaction sociale qu'elle suscite sont les deux termes de l'analyse scientifique dont la réalisation est encore à peine amorcée dans le Québec d'aujourd'hui.

Denis SZABO
Marc LEBLANC

*Département de criminologie,
Université de Montréal.*

BIBLIOGRAPHIE

1. AKMAN, D. D., et NORMANDEAU, A., « Towards the measurement of criminality in Canada: A replication study », *Acta Criminologica*, 1, 1968, 135-261.
2. ASSELIN, P., et al., *La criminalité à Montréal*, thèse de maîtrise inédite en service social, Université de Montréal, 1959.
3. BRZEZINSKI, Z., « America in the technetronic age », *Encounter*, 30, 1968, 16-26.
4. Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada, Montréal: caractéristiques de la population et du logement par secteur de recensement*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961.
5. Bureau fédéral de la statistique, *Jeunes délinquants: 1951-56-61-66*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
6. CLINARD, M. B., « A cross-cultural replication of the relation of urbanism to criminal behavior », *American Sociological Review*, 25, 1960, 253-257.
7. CLOWARD, R. A., et OHLIN, L. E., *Delinquency and Opportunity*, New York, The Free Press of Glencoe, 1960.
8. Conseil des Œuvres de Montréal, *Opération: rénovation sociale*, Montréal, 1960.
9. XII^e Cours International de Criminologie, *The causation and prevention of crime in developing countries*, Jerusalem, Institute of Criminology, 1963.
10. DEWEY, R., « The rural-urban continuum: real but relatively unimportant », *American Journal of Sociology*, 66, 1960, 60-66.
11. FERDINAND, T. N., « The offence patterns and family structure of urban, village and rural delinquency », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 55, 1962, 86-93.
12. GIBBS, J. P., et SCHNORE, L. F., « Metropolitan growth: An international study », *American Journal of Sociology*, 66, 1960, 60-66.
13. LANDER, B., *Towards an understanding of juvenile delinquency*, New York, Columbia University Press, 1954.
14. MANNHEIM, E., « Theoretical prospects of urban sociology in an urbanized society », *American Journal of Sociology*, 66, 1960, 226-229.
15. MERTON, R. K., *Social theory and social structure*, New York, The Free Press of Glencoe, 1957.
16. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Annuaire du Québec, 1966-67*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, 1967.

17. Ministère de la Justice du Québec, *Statistiques des prisons, 1967*, Québec, Service des Prisons, 1967.
18. QUINNEY, R., « Structural characteristics, population areas and crime rates in the United States », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 57, 1966, 45-52.
19. SIEGEL, S., *Nonparametric statistics for the behavioral science*, Toronto, McGraw-Hill Book, 1956.
20. SHAW, C. R., et MCKAY, H., « Social factors in juvenile delinquency », *Report on the Causes of crime*, 2, 13, Washington, National Commission on law observance and enforcement, 1931.
21. STEWARD, C. T., « The urban-rural dichotomy: concepts and use », *American Journal of Sociology*, 64, 1958, 152-158.
22. SZABO, D., *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960.
23. SZABO, D., « Urbanisation et criminalité », *Revue de l'Institut de sociologie*, 1, 1963, 37-52.
24. SZABO, D., DESLAURIERS, Lise, GAGNÉ, D., et LEBLANC, M., « Interprétations psychoculturelles de l'inadaptation juvénile dans la société de masse contemporaine », *Acta Criminologica*, 1, 1968, 9-135.
25. TARDIF, G., *La criminalité de violence*, thèse de maîtrise inédite en criminologie, Université de Montréal, 1966.
26. WEINBERG, S. K., « Urbanization and male delinquency in Ghana », *The Journal of Research in Crime and Delinquency*, 2, 1965, 85-94.
27. WILKS, J. A., « Ecological correlates of crime and delinquency », *The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*, Task Force Report on the assessment of crime, Washington, U.S. Government Printing Office, 1967, 138-156.